



La commune de Gabian à décider d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des maires de l'Hérault d'un montant de 500 €, qui se chargera ensuite de reverser ce don aux communes sinistrées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des maires de l'Hérault.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire,  
Francis BOUTES

